



Le pluralisme et la concentration des médias devant le Conseil d'Etat

Le gouvernement français n'applique toujours pas le droit européen en matière de liberté et protection des médias. Les opérations de concentration continuent dans la presse, sans que les rédactions concernées ne puissent bénéficier des dispositions de l'European Media Freedom Act (EMFA), pourtant en vigueur depuis août 2025. Jeudi 12 mars, le SNJ, le SNJ-CGT et Reporters Sans Frontières (RSF) demanderont au Conseil d'Etat d'ordonner au gouvernement de mettre en œuvre ces dispositions. Le jour de cette audience, les syndicats et RSF appellent à un rassemblement afin d'exiger un cadre législatif plus protecteur pour l'indépendance des rédactions et le pluralisme de l'information.

Le 30 décembre 2025, le groupe LVMH a officiellement annoncé le rachat à 100%, via sa filiale Ufipar, des éditions Croque Futur (*Challenges*, *La Recherche* et *Sciences et Avenir*). Cette nouvelle opération de concentration permet à Bernard Arnault et son groupe LVMH (déjà propriétaire, entre autres, du quotidien *Les Echos* et du magazine *Investir*) de renforcer sa mainmise sur la presse économique en France. C'est pourquoi le SNJ, le SNME-CFDT et le SNJ-CGT ont saisi l'Autorité de la concurrence afin qu'elle se prononce sur l'abus de position dominante du groupe LVMH.

Cette situation génère également de fortes inquiétudes sur l'indépendance des rédactions concernées. A peine le rachat effectué, le nouveau propriétaire de *Challenges* a d'ailleurs dénoncé la charte éditoriale de la rédaction, pourtant constitutive de l'identité du magazine. Cette prise de contrôle n'aurait pas dû se dérouler dans ces conditions. Un règlement européen applicable depuis août 2025, l'EMFA, prévoit notamment de soumettre les opérations de concentration dans les médias à une évaluation indépendante, afin de prévenir toute conséquence néfaste pour le pluralisme et l'indépendance éditoriale. Ce dispositif, comme d'autres exigés par l'EMFA, aurait dû se retrouver dans un projet de loi que l'ancienne ministre de la Culture, Rachida Dati, a promis... sans jamais le mettre au débat. Il est plus que temps de combler ce retard !

L'inaction du gouvernement français, qui n'applique pas la réglementation européenne, porte préjudice au pluralisme des médias et permet à des milliardaires comme Bernard Arnault de racheter des titres sans se soumettre à cette évaluation. Le SNJ, le SNJ-CGT et Reporters Sans Frontières ont donc saisi le Conseil d'Etat pour mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Nos organisations espèrent que l'audience du 12 mars permettra de démontrer la nécessité d'une mise en œuvre immédiate des garanties prévues par l'EMFA. En matière de protection du pluralisme et de lutte contre les concentrations, et donc de défense d'une information de qualité, l'Etat français n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

Le SNME-CFDT, le SNJ-CGT et le SNJ réaffirment leur soutien aux salariés et aux élus des éditions Croque Futur. Nous sommes à leurs côtés dans cette lutte pour l'indépendance éditoriale de leurs magazines et pour le maintien des emplois. Nous appelons à un rassemblement unitaire le jeudi 12 mars, jour de l'audience, afin d'exiger que le gouvernement français respecte enfin le droit européen, et qu'il agisse urgemment pour défendre le pluralisme et l'indépendance des rédactions.

La concentration des médias dans les mains de quelques grandes fortunes est un danger pour la liberté de la presse et la démocratie. **Le rassemblement se tiendra place du Palais-Royal à Paris, tout près du Conseil d'Etat, le jeudi 12 mars à 12h30.**